

**Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement
à l'acte de naissance****Simplification de vos démarches**

Dans le cadre d'une demande de substitution du prénom usuel, de changement de nom ou de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil avisera certains ministères et organismes gouvernementaux en leur transmettant directement les renseignements nécessaires. Ainsi, vous n'aurez pas à informer ces organisations de ce changement, si celui-ci prend effet, ni à leur fournir de preuve.

Les ministères et organismes qui seront automatiquement avisés sont les suivants :

- **Régie de l'assurance maladie du Québec**

La Régie substituera le prénom usuel, modifiera le nom ou la mention du sexe inscrit au dossier de la personne visée par la demande dans le cadre du régime d'assurance maladie et, s'il y a lieu, du régime public d'assurance médicaments.

- **Retraite Québec**

Retraite Québec substituera le prénom usuel, modifiera le nom ou la mention du sexe inscrit au dossier de la personne visée par la demande, s'il y a lieu, dans le cadre du Régime de rentes du Québec et de la mesure de l'Allocation famille.

Le Directeur avisera également le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Retraite Québec (pour les régimes de retraite du secteur public); la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que le ministère de la Sécurité publique (pour le Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) s'ils sont visés par les réponses que vous fournirez dans la présente demande.

Attention! Vous devez vérifier si vous avez des démarches à effectuer auprès d'autres ministères et organismes.

Renseignements sur la personne visée par le changement demandé

1. Nom de famille avant le changement demandé	2. Prénom usuel avant le changement demandé		
3. Sexe avant le changement demandé		4. Date de naissance	
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		Année	Mois Jour
5. Numéro d'assurance sociale			
<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>			

Régie de l'assurance maladie du Québec 

6. Inscrivez le numéro d'assurance maladie de la personne visée par le changement. Après avoir été avisé que le changement a pris effet, **vous devrez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec** afin de finaliser la mise à jour de votre dossier.

Numéro d'assurance maladie

<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
--

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 

7. La personne visée par le changement a-t-elle un dossier au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (programme d'aide financière; programme d'aide et d'accompagnement social; programme, mesure ou service d'aide à l'emploi; programme de qualification professionnelle ou sommes dues au Centre de recouvrement)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez le numéro de dossier au Ministère (CP-12) et, s'il y a lieu, le numéro de qualification professionnelle (personne de 16 ans ou plus).

Numéro de dossier au Ministère

<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
--

Numéro de qualification professionnelle

<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
--

Retraite Québec 

8. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations d'un régime de retraite du secteur public?

Oui Non

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 

9. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (indemnités de remplacement du revenu, indemnités de décès, remboursement de médicaments, paiement d'une prothèse auditive, allocations d'aide personnelle à domicile, allocations pour recevoir des soins ou des traitements, etc.)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez son numéro de dossier à la Commission. **Les renseignements seront transmis seulement si le numéro de dossier est inscrit.**

Numéro de dossier à la Commission

<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
--

Ministère de la Sécurité publique – Service d'immatriculation des armes à feu du Québec 

10. La personne visée par le changement est-elle propriétaire d'une ou de plusieurs armes à feu sans restriction **immatriculées** au Fichier d'immatriculation des armes à feu du Québec?

Oui Non